

Annexe 4 : PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU DEPARTEMENT DU LOIRET

Article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015

Contexte

L'année 2023 va s'ouvrir dans un contexte de grande incertitude. Avec la dégradation de la conjoncture économique et l'inflation qui devrait se maintenir à un niveau élevé, se profile une impasse pour les finances publiques.

Cette conjonction est particulièrement préoccupante car avec la suppression du dernier levier fiscal, incarné par la TFPB, nos finances sont tributaires de la conjoncture économique et des subsides accordés par l'Etat.

Pour autant, le budget 2023, d'un montant de 826,4 M€ (hors opérations sur la dette neutres en dépenses et en recettes), reflète l'ambition du Conseil départemental de demeurer un acteur de référence sur le territoire. Il continuera, à travers le budget proposé, à exercer ses compétences en matière de solidarité auprès des habitants qui en ont besoin, ainsi qu'à préparer l'avenir du territoire grâce à des investissements soutenus.

- 1 **Un budget de 826,4 M€ (en hausse de +5,8%) traduisant à la fois une augmentation des dépenses de fonctionnement (+8,2%) et le maintien d'un haut niveau de dépenses d'investissement (230,6 M€ en 2023 vs 231 M€ en 2022)**

1.1 Faits significatifs en dépenses

1.1.1 Les dépenses de fonctionnement du budget annuel

Au global, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 595,9 M€ au BP 2023, soit une augmentation de +8,2% par rapport au budget primitif 2022

	CA 2021	BP 2022	Voté 2022	Projet de BP 2023	Ecart BP/BP	% évolution
Aides	349 137 488,35	376 513 483	380 294 196	402 877 692	26 364 209	7,0%
dont AIS	173 269 859,61	183 075 000	183 515 000	190 300 600	7 225 600	3,9%
dont frais d'hébergement	108 257 133,03	116 910 946	120 564 990	128 429 202	11 518 256	9,9%
dont contributions obligatoires	28 467 763,64	30 294 169	30 862 654	34 134 035	3 839 866	12,7%
dont subventions	15 828 630,26	20 630 317	17 863 432	19 748 686	-881 631	-4,3%
dont autres aides et charges de gestion courante	23 314 101,81	25 603 051	27 488 120	30 265 169	4 662 118	18,2%
Masse salariale	97 896 403,85	101 887 900	109 435 900	112 990 300	11 102 400	10,9%
Achats	46 152 068,05	51 704 948	54 875 236	56 815 387	5 110 439	9,9%
Frais financiers	10 711 223,87	10 277 544	10 607 544	12 114 153	1 836 609	17,9%
Autres	25 544 221,52	10 113 632	14 443 861	11 053 590	939 958	9,3%
Total général	529 441 405,64	550 497 507	569 656 737	595 851 122	45 353 615	8,2%

Les aides : 402,9 M€ (+7%)

Les allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA) enregistrent une hausse de +7,2 M€ en 2023 pour atteindre 190,3 M€ (+3,9%), avec une augmentation plus marquée pour l'APA (+5,3 M€), sous l'effet de la mise en place du « tarif qualité » dans les SAAD (+5,2 M€).

Les frais d'hébergement (128,4 M€) augmentent de +11,5 M€, dont +5,9 M€ pour l'hébergement PH et +5 M€ pour la politique enfance.

Les contributions obligatoires (34,1 M€) sont en progression (+12,7%), essentiellement en lien avec l'avenant à la convention pluriannuelle de partenariat SDIS-CD45 pour la période 2022-2028.

Les subventions de fonctionnement (19,7 M€) sont en baisse (-4,3%), en lien avec certaines subventions prévues en 2022 non reconduites en 2023 ou ajustées.

Les autres charges de gestion courante (30,3 M€) enregistrent une hausse (+18,2%) du fait notamment de l'augmentation de +3 M€ de la subvention versée au budget annexe de la Maison De l'Enfance.

Les charges de personnel : 113 M€ (+10,9%)

La masse salariale augmente significativement (+11,1 M€ de BP à BP) principalement sous l'effet en année pleine des différentes revalorisations décidées par l'Etat en 2022, la poursuite des recrutements et l'intégration du Glissement Vieillesse Technicité.

Les achats : 56,8 M€ (+9,9%)

Cette catégorie de dépenses est constituée de nombreux postes dont les principales évolutions constatées sont dues à l'évolution du coût des matières premières et du prix de l'énergie.

Les frais financiers : 12,1 M€ (+17,9%)

La frais financiers augmentent de +1,8 M€ en raison d'une augmentation importante des taux sur les marchés financiers.

1.1.2 Les dépenses d'investissement du budget annuel (hors remboursement de la dette)

Les dépenses d'équipement (196,6 M€) sont maintenues à un niveau élevé afin de conforter le développement du territoire.

En 2023, le Département investira massivement sur le territoire en tant que maître d'ouvrage (139,3 M€) pour contribuer notamment à la réalisation de la déviation de Jargeau (27 M€), à l'entretien du canal d'Orléans (13,3 M€) et à la construction du bâtiment des archives (7,3 M€). Le Département poursuivra également son appui aux territoires au titre de ses programmes d'aides (39,2 M€), en leur apportant d'une part un appui technique et une expertise dans le cadre du dispositif « CAP Loiret » et d'autre part des aides financières (23,4 M€) pour la réalisation de leurs projets. Enfin, les avances versées aux délégataires dans le cadre du déploiement du THD s'élèveront à 15 M€.

1.2 Faits significatifs en recettes

1.2.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (647 M€) évoluent au global de +29,1 M€ (+4,7%) de BP à BP. Dans un contexte de stabilité de la Dotation Globale de fonctionnement (DGF), l'évolution constatée s'explique principalement par :

- Une augmentation de +4% de la fraction de TVA perçue en 2022, afin d'intégrer les effets de l'inflation sur les recettes de TVA (+20,8 M€) ;
- La baisse du produit des DMTO (-5 M€) en lien avec la dynamique du marché de l'immobilier ;

- La hausse des recettes CNSA (+4,9 M€), visant notamment à compenser la nouvelle revalorisation tarifaire (dotation qualité) dans les SAAD (+3,5 M€) ;
- La reprise partielle de la provision pour travaux de sécurisation du canal d'Orléans à hauteur des réalisations de 2022 (+3,8 M€).

1.2.2 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 179,4 M€. Le BP 2023 est équilibré par un montant d'emprunts nouveaux de 128,3 M€, somme nécessaire au financement des dépenses d'investissement non couvertes par les recettes propres d'investissement de 51,1 M€ et par l'autofinancement net de 17,4 M€.

2 Une dette sécurisée et maîtrisée

A la date du 1^{er} janvier 2023, l'encours de la dette est de 446,3 M€ soit une baisse de -6,9% par rapport au 1^{er} janvier 2022.

La stratégie de financement du Département vise à intégrer au mieux la dette future, strictement nécessaire aux meilleures conditions financières.

Cette gestion maîtrisée et sécurisée de l'endettement doit s'accompagner, concernant les lignes de trésorerie, de mesures visant à limiter les zones de tension et optimiser leur coût en cas d'utilisation et de non-utilisation.

Dans cette optique et afin de diversifier ses financements et de réduire les coûts liés à sa politique d'endettement, le Département pourra poursuivre en 2023 son financement directement sur les marchés financiers, afin de bénéficier de taux plus attractifs qu'en ayant recours aux établissements bancaires.